

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

*Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement  
« quartier le Clos – Espace Dupré »  
à l'occasion de la Fête Votive des vendredi 4, samedi 5  
et dimanche 6 septembre 2026*

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'une réglementation particulière du stationnement est nécessaire à l'occasion de la fête votive 2026.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A l'occasion de la fête votive, le stationnement sera interdit

« Quartier le Clos – Espace Dupré »

- du lundi 31 août 2026  
au lundi 7 septembre 2026.

**ARTICLE 2** : Cet espace sera réservé exclusivement au stationnement des forains.

**ARTICLE 3** : La signalisation sera mise en place par la Commune.

**ARTICLE 4** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de à Le Teil,
- Madame la Présidente du Comité des fêtes.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 31 juillet 2026

Le Maire,  
Philippe DOUNIARD

